



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
2 août 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

New York, 11-13 septembre 2006

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Panama

Assistance proposée : 4,5 millions de dollars : 2,5 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires, et 2 millions à financer à l'aide de cofinancements et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2007-2011)

Cycle de l'assistance : Premier

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : B

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé procréative	1,20	1,0	2,20
Population et développement	0,60	0,5	1,10
Égalité des sexes	0,45	0,5	0,95
Coordination du programme et assistance	0,25	–	0,25
Total	2,50	2,0	4,50



I. Analyse de la situation

1. L'indice du développement humain classe le Panama 56^e sur 177, mais fait apparaître des disparités importantes dans la répartition du revenu et dans l'accès aux services sociaux de base. Les 10 % les plus riches de la population reçoivent 47 % du revenu tandis que les 10 % les plus pauvres en perçoivent moins de 1 %. Trente-sept pour cent des Panaméens vivent dans la pauvreté, et 17 % dans l'extrême pauvreté, les populations rurales et autochtones étant les plus démunies.

2. Le pays comptait 3,2 millions d'habitants en 2005 et sa population croît à un rythme de 1,8 % par an. La population est composée à 10 % d'autochtones. Le processus de transition démographique offre des perspectives de développement, ce qui laisse supposer que le Gouvernement pourra investir davantage dans le capital humain. La migration interne s'est traduite par une urbanisation rapide et anarchique. Soixante-deux pour cent de la population vit dans les villes, concentrée dans les provinces de Panama et de Colon. La population rurale est dispersée; en effet, 65 % de celle-ci vit dans 11 000 communautés de moins de 500 habitants. De ce fait, les résidents ruraux rencontrent des difficultés pour accéder aux services de base.

3. Le taux de fécondité total a diminué, passant de 3,2 enfants par femme en 1990 à 2,7 enfants par femme en 2004. Chez les femmes rurales et autochtones, le taux de fécondité est de 4,6. Le taux de fécondité des adolescentes a également baissé, passant de 91,1 enfants pour 1 000 femmes en 1999 à 80,2 enfants en 2003. Néanmoins, 19 % des nouveau-nés sont mis au monde par des mères adolescentes. Le taux de prévalence de contraception par des méthodes modernes est de 58 % chez les femmes entre 15 et 49 ans qui ne sont pas pauvres, et de seulement 36 % chez les femmes vivant dans l'extrême pauvreté, ce qui semble témoigner d'un besoin non comblé de planification familiale chez les femmes autochtones et les femmes pauvres rurales.

4. Depuis 10 ans, le ratio de mortalité maternelle s'est stabilisé à 70 décès pour 100 000 naissances vivantes. Cependant, ce nombre masque l'inégalité d'accès à des soins obstétricaux de qualité et à des services de santé de niveau secondaire, en particulier dans les zones habitées par des autochtones et dans les zones pauvres rurales, où l'on enregistre 20 à 30 % de la mortalité maternelle.

5. Le sida est la septième principale cause de décès et la seconde chez les 15-44 ans. La plupart des cas ont été enregistrés dans les grandes zones urbaines et parmi les groupes vulnérables. Seulement 15 % des fonds alloués aux programmes nationaux sont affectés à la prévention du VIH, d'où une situation caractérisée par un approvisionnement insuffisant en préservatifs et autres produits essentiels. Bien que l'éducation sexuelle, notamment sur la manière de prévenir le VIH, ait été intégrée dans le programme d'éducation officielle, elle n'est pas systématique.

6. Des avancées importantes dans l'élaboration de cadres juridiques et de politiques publiques ont été réalisées en matière de droits de la femme et d'égalité entre les sexes. Le Panama a mis sur pied un plan pour l'égalité des chances et un plan national de prévention de la violence au foyer. Depuis 2002, les adolescentes enceintes sont autorisées à poursuivre leurs études. Cependant, les inégalités entre les sexes persistent, limitant la participation des femmes dans les domaines sociopolitique et économique. Selon les informations disponibles, la violence à

l'encontre des femmes constitue un sérieux problème de santé publique et de droits humains.

7. Le Gouvernement fonde sa politique socioéconomique sur cinq piliers : a) la réduction de la pauvreté et une répartition plus équitable du revenu; b) la croissance économique génératrice d'emplois; c) l'équilibre des finances publiques; d) la mise en valeur du capital humain; et e) la réforme et la modernisation de l'État.

II. Coopération passée et enseignements tirés

8. La coopération entre le FNUAP et le Gouvernement a commencé en 1975. Au cours des 10 dernières années, le FNUAP a opéré dans un cadre de coopération financée à hauteur de 4,1 millions de dollars par prélèvement sur les ressources ordinaires. Au cours de cette période, le FNUAP a mobilisé 880 000 dollars en fonds parallèles.

9. Dans ce cadre de coopération, le programme a obtenu les résultats suivants : a) élaboration de cadres juridiques et de politiques publiques; b) renforcement des capacités nationales; c) mise au point de modèles reproductibles dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative pour les adolescents et les populations autochtones; d) inclusion de l'éducation sexuelle dans le programme d'éducation; e) promotion de mécanismes d'audit social; f) mobilisation d'appuis pour la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et pour les objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Parmi les enseignements tirés, on retiendra en particulier : a) l'articulation des interventions locales avec les politiques nationales, de façon à les pérenniser; et b) la promotion du travail en réseau entre le Gouvernement et la société civile, de manière à forger des alliances stratégiques pour l'agenda national.

III. Programme proposé

11. Le programme, élaboré selon une méthode participative, reflète l'analyse et les priorités du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ainsi que l'orientation stratégique du FNUAP. Le cycle de programmation a été harmonisé avec les cycles du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du PNUD.

12. Le programme contribue aux efforts du Gouvernement tendant à réduire la pauvreté et à permettre le développement humain par la promotion des droits de l'homme, notamment des droits en matière de procréation, et par une plus grande équité générationnelle, sociale et entre les sexes. Le programme comprendra trois volets : la santé procréative; la population et le développement; et les problèmes spécifiques des femmes. Il apportera sa contribution à la politique publique ainsi qu'à la mise en œuvre et au contrôle des lois et des politiques. Les interventions seront essentiellement axées sur les districts pauvres, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques, le but étant de pérenniser ces activités et de permettre au Gouvernement de passer plus facilement à une autre échelle dans la mise en œuvre des programmes efficaces.

13. Le programme privilégiera les activités de plaidoyer et le dialogue politique s'appuyant sur des faits concrets, afin que des fonds nationaux soient alloués aux lois, politiques et programmes; au renforcement et à la coordination des partenariats; au renforcement des capacités aux niveaux national et infranational; et au contrôle par des instances sociales des politiques publiques et des lois. Le programme aide à concrétiser les résultats escomptés du PNUAD : a) réduction de la pauvreté et meilleure répartition du revenu; b) services sociaux de base pour l'exercice des droits de l'homme; et c) modernisation de l'État, notamment réforme du secteur public.

Volet santé procréative

14. Conformément aux résultats fixés par le PNUAD, le résultat escompté au titre du volet santé procréative est le suivant : la société panaméenne accroît sa capacité à fournir et utiliser des services et programmes complets de santé procréative de qualité, notamment des services de prévention, de conseils et de tests en matière de VIH/sida, conformément aux droits et aux besoins des citoyens en matière de procréation. Ce volet recouvre quatre produits.

15. **Produit 1 : capacités nationales renforcées pour l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance des cadres juridiques ayant trait à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative, des politiques publiques et des normes dans le cadre des processus de réforme de l'État.** On atteindra cet objectif en apportant une assistance technique pour la formulation d'une loi sur l'hygiène sexuelle et la santé procréative et pour l'établissement d'un deuxième plan national pour l'hygiène sexuelle et la santé procréative. Le programme : a) soutiendra le dialogue politique fondé sur des faits concrets afin de renforcer l'engagement du Gouvernement à appliquer ce plan; b) soutiendra les activités d'assistance technique et de formation pour une mise en œuvre, un suivi et une évaluation efficaces à l'intention des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile et des commissions provinciales; et c) accordera une attention toute particulière à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour les produits de santé procréative.

16. **Produit 2 : disponibilités accrues d'information, éducation et services complets et de qualité en hygiène sexuelle et santé procréative pour les jeunes, avec une attention particulière pour les pauvres et les vulnérables.** On atteindra cet objectif : a) en renforçant l'engagement national à élargir les services et programmes existants; b) en apportant une assistance technique et une formation de qualité dans le domaine de la santé des adolescents, y compris des informations, une éducation et des services; et 2) en apportant un soutien institutionnel aux programmes formels et informels d'éducation sexuelle du Ministère de l'éducation et de l'Institut national du développement humain. Ce programme encouragera la participation des jeunes à la mise en œuvre et au suivi des services et programmes.

17. **Produit 3 : renforcement des capacités techniques, de gestion et socioculturelles des institutions nationales et locales et des organisations communautaires pour améliorer la santé maternelle chez les femmes rurales et autochtones de certains districts.** On atteindra cet objectif : a) en apportant au secteur de santé une assistance technique respectueuse de la culture, afin d'accroître les investissements dans la mise en œuvre et le suivi – dans les districts prioritaires – du plan national de réduction de la mortalité maternelle, notamment en

révisant les normes de manière à y inclure une perspective interculturelle; b) en montrant aux professionnels de santé, aux autorités sanitaires, à des organisations non gouvernementales (ONG) et à des organisations locales comment assurer une mise en œuvre efficace; c) en mobilisant des ressources extérieures et des ressources du secteur privé pour la fourniture des équipements et produits essentiels; et d) en créant des mécanismes pour exercer un contrôle de base avec la participation des femmes rurales et autochtones.

18. Produit 4 : accès plus facile aux services de prévention, de conseils et de tests en matière de VIH/sida pour les groupes vulnérables et les femmes pauvres de certains districts. On atteindra cet objectif : a) en coordonnant et en reliant le plan national d'hygiène sexuelle et de santé procréative, le plan national multisectoriel de lutte contre le VIH/sida et les commissions respectives; b) en apportant une assistance pour des services de conseils et de tests volontaires à l'intention des femmes enceintes pauvres; c) en apportant une assistance technique au Ministère de l'intérieur pour l'élaboration d'un plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida; d) en renforçant l'éducation en matière de prévention chez les femmes et les autres groupes vulnérables; et e) en renforçant la capacité de gestion et les capacités techniques des organisations de la société civile, y compris celles qui s'intéressent plus particulièrement aux personnes vivant avec le VIH/sida.

Volet population et développement

19. Le volet population et développement contribue à la concrétisation des résultats escomptés du PNUAD, en matière de lutte contre la pauvreté et de modernisation de l'État.

20. Les deux résultats escomptés au titre de ce volet sont les suivants : a) les politiques nationales, sectorielles et locales tiennent compte de la dynamique de la population, de la santé procréative et des problèmes spécifiques des femmes, dans le contexte de la réduction de la pauvreté, des programmes de développement et des objectifs du Millénaire pour le développement; et b) le Gouvernement met en œuvre des politiques publiques de population en faveur des jeunes et des personnes âgées. Trois produits aideront à matérialiser ces deux résultats.

21. Produit 1 : des données sociodémographiques ventilées et mises à jour aux fins de l'élaboration de politiques publiques sont générées, analysées et diffusées. On atteindra cet objectif : a) en apportant une assistance technique et en dispensant une formation aux institutions nationales qui effectuent, analysent et diffusent des enquêtes démographiques et des études; b) en encourageant l'utilisation de données pour l'élaboration et le suivi des politiques; et c) en apportant une assistance technique pour les activités préparatoires en prévision du recensement de 2010, y compris celles qui touchent aux préoccupations ethniques et aux problèmes spécifiques des femmes.

22. Produit 2 : meilleure capacité nationale à établir des liens entre la population, la santé procréative et les problèmes spécifiques des femmes dans les politiques, plans et programmes nationaux de réduction de la pauvreté et de développement. On atteindra cet objectif : a) en menant des dialogues politiques fondés sur des faits concrets; b) en montrant aux professionnels comment incorporer les questions de population, de santé procréative et de sexospécificité dans les programmes de réduction de la pauvreté et de développement aux niveaux national

et local; et c) en créant un mécanisme d'audit social pour contrôler l'accès des bénéficiaires aux services sociaux rattachés au programme de pauvreté, de décentralisation et de développement.

23. Produit 3 : volonté nationale plus forte de mettre en œuvre des politiques publiques en faveur des jeunes et des personnes âgées. On atteindra cet objectif : a) en aidant à la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes pour les jeunes et les personnes âgées par une augmentation des financements nationaux; b) en plaidant en faveur de la ratification de la Convention ibéroaméricaine sur les droits des jeunes et de la promulgation de lois nationales pour les jeunes et les personnes âgées; c) en apportant une assistance pour l'examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement; et d) en donnant aux organisations qui œuvrent au service des jeunes et des personnes âgées les moyens de contrôler les politiques publiques et de promouvoir la promulgation des lois pertinentes.

Volet problèmes spécifiques des femmes

24. Le résultat escompté au titre du volet problèmes spécifiques des femmes est le suivant : des mécanismes nationaux et des mouvements sociaux assurent la promotion et la protection des droits des femmes, y compris des droits en matière de procréation. Ce volet couvre deux produits.

25. Produit 1 : capacités techniques renforcées des institutions des droits de l'homme et des organisations féminines pour surveiller le respect des droits de la femme par le Gouvernement. On atteindra cet objectif en renforçant la capacité technique et institutionnelle des institutions des droits de l'homme et des organisations féminines à contrôler le respect des droits de la femme conformément aux lois nationales, aux plans d'action et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

26. Produit 2 : capacité renforcée du Gouvernement national, des gouvernements locaux et des organisations de la société civile à mettre en œuvre et contrôler le plan national contre la violence au foyer et le plan pour l'égalité des chances. On atteindra cet objectif : a) en tirant des enseignements des modèles et programmes locaux; b) en mobilisant des ressources aux fins de l'élargissement des programmes; c) en formant les institutions nationales et locales à la mise en œuvre et au suivi; d) en appuyant la conception d'un système informatique unifié pour enregistrer et contrôler les cas de violence sexiste; e) en encourageant l'incorporation des problèmes spécifiques des femmes dans les programmes de formation professionnelle; et f) en mettant au point un modèle permettant de mesurer le niveau d'autonomisation des femmes dans les programmes en faveur des pauvres.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. Le programme appliquera les modalités d'exécution nationales en collaboration avec des organisations non gouvernementales et locales. Le Gouvernement et le FNUAP, avec l'appui du Ministère de l'économie et des finances et du Cabinet social, créera un comité de gestion du programme, en coordination avec les plans de suivi et d'évaluation du PNUAD. Le Gouvernement et le PNUAD organiseront une réunion stratégique annuelle pour évaluer les progrès

accomplis et opérer des ajustements, en plus des réunions de suivi et des visites sur le terrain. Le FNUAP participera à l'examen à mi-parcours du PNUAD.

28. Le bureau de pays se compose d'un directeur de pays non résident basé au Nicaragua, d'un représentant adjoint et de personnel administratif. Le FNUAP recrutera du personnel de projets nationaux pour renforcer la mise en œuvre du programme. La Division de l'Amérique latine et des Caraïbes du FNUAP, l'équipe de pays du FNUAP pour les services techniques à Mexico (Mexique) et des consultants nationaux apporteront un appui technique.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Panama

<i>Volet de programme</i>	<i>Résultats escomptés du programme et indicateur de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif de ressources par volet</i>
<p>Priorités nationales : a) ramener le taux de mortalité maternelle, actuellement de 70 décès pour 1 000 naissances vivantes, à 35 décès pour 1 000 naissances vivantes d'ici à 2011; et b) enrayer la propagation du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme</p> <p>Résultats escomptés du PNUAD : a) la santé de la population s'améliore grâce à des stratégies de promotion et de prévention, à une extension de la couverture des services et à un élargissement de l'accès à ces derniers, sur la base d'un modèle de santé intégré incluant l'hygiène sexuelle et la santé procréative; et b) endiguer la propagation du VIH/sida grâce à des activités de prévention, aux soins aux personnes vivant avec le VIH/sida et à l'utilisation de préservatifs</p>				
Santé procréative	<p>Résultat escompté : La société panaméenne accroît sa capacité à fournir et utiliser des services et programmes complets de santé procréative de qualité, notamment des services de prévention, de conseils et de tests en matière de VIH/sida, conformément aux droits et aux besoins des citoyens en matière de procréation</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de fécondité des adolescentes • Proportion d'accouchements de femmes rurales et autochtones assistés par du personnel de santé qualifié • Taux de prévalence de contraception • Besoins en produits anticonceptionnels couverts par le budget de santé • Proportion de femmes entre 15 et 49 ans et de groupes vulnérables indiquant avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel 	<p>Produit 1 : capacité nationale renforcée à élaborer, mettre en œuvre et contrôler les cadres juridiques, politiques publiques et normes en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative, dans le contexte du processus de réforme de l'État</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une loi sur l'hygiène sexuelle et la santé reproductive et établissement d'un deuxième plan national sur l'hygiène sexuelle et la santé reproductive, avec allocation de ressources budgétaires • Mise en place d'un mécanisme de contrôle des droits en matière de procréation • Accroissement du budget national pour les produits de santé procréative <p>Produit 2 : disponibilités accrues d'information, éducation et services complets de qualité pour l'hygiène sexuelle et la santé procréative des jeunes, avec une attention particulière pour les pauvres et les vulnérables</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption et mise en œuvre de protocoles sur la qualité des soins et des services d'hygiène sexuelle et de santé procréative • Proportion de centres de santé comprenant des services attentifs aux besoins des jeunes • Pourcentage accru dans le programme d'information et d'éducation informelle pour les jeunes pauvres et vulnérables • Inclusion de l'éducation sexuelle dans les programmes de l'Institut national du développement humain 	<p>Ministère de la Santé; Caja de Seguro Social (Institut de sécurité sociale); Ministère du développement social; Ministère de l'éducation; Ministère de l'économie et des finances; Institut national du développement humain; gouvernements locaux; Assemblée nationale; Commission nationale de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative; société civile</p>	<p>2,2 millions de dollars (1,2 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 1 million provenant d'autres sources)</p>

<i>Volet de programme</i>	<i>Résultats escomptés du programme et indicateur de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif de ressources par volet</i>
	<p>Points de référence : enquêtes, bulletins statistiques officiels; rapports nationaux; rapports des Nations Unies; études; recherche qualitative</p>	<p>Produit 3 : renforcement des capacités techniques, de gestion et socioculturelles des institutions nationales et locales et des organisations communautaires pour améliorer la santé maternelle parmi les femmes rurales et autochtones de certains districts</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'hôpitaux et/ou de services de soins obstétricaux d'urgence dans les zones rurales et autochtones, assurant des soins obstétricaux d'urgence 24 heures sur 24, avec une perspective interculturelle • Mécanismes d'audit social opérationnels dans les districts pauvres pour surveiller la santé maternelle <p>Produit 4 : élargissement de l'accès aux services de prévention, de conseils et de tests en matière de VIH/sida pour les groupes vulnérables et les femmes pauvres de certains districts</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de planification familiale, de soins maternels et infantiles et de services de gestion des infections sexuellement transmissibles, comprenant des services de conseils et de tests volontaires pour le VIH • Pourcentage de membres des corps nationaux de la police, de la marine et des forces aériennes faisant rapport sur leur perception du risque de contracter le VIH 		

Priorité nationale : instaurer une protection sociale fondée sur les subventions directes aux familles vivant dans l'extrême pauvreté

Résultat escompté du PNUAD : une vision du développement intégré fondée sur les droits de l'homme et la décentralisation politique en tant que cadre pour l'élaboration des politiques nationales

Population et développement	<p>Résultat escompté : Prise en compte de la dynamique de la population, des besoins en hygiène sexuelle et santé reproductive dans les politiques nationales, sectorielles et locales, dans le contexte de la réduction de la pauvreté, des programmes de développement et des objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>Produit 1 : des données sociodémographiques ventilées et mises à jour aux fins de l'élaboration de politiques publiques sont générées, analysées et diffusées</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données et études générées, analysées et diffusées • Renforcement du système d'information aux niveaux national et local pour suivre les progrès accomplis vers la concrétisation des priorités nationales, et notamment vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 	Bureau du Contrôleur général; Secrétariat du Cabinet social; Ministère du développement social; Assemblée nationale; gouvernements locaux; universités	1,1 million de dollars (0,6 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires, et 0,5 million de dollars provenant d'autres sources)
-----------------------------	--	---	--	---

Volet de programme	Résultats escomptés du programme et indicateur de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits du programme et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif de ressources par volet
	<p>Résultat escompté : Le Gouvernement met en œuvre des politiques publiques de population en faveur des jeunes et des personnes âgées</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de données mises à jour et ventilées par les autorités nationales et locales Les plans de réduction de la pauvreté et de développement aux niveaux national et communal comportent des données démographiques pertinentes Le Gouvernement national et les gouvernements locaux mettent en œuvre des programmes en faveur des jeunes et des personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fonctionnaires formés aux activités préparatoires d'un recensement, y compris celles qui touchent aux préoccupations ethniques et aux problèmes spécifiques des femmes <p>Produit 2 : meilleure capacité nationale à établir des liens entre la population, la santé procréative et les problèmes spécifiques des femmes dans les politiques, plans et programmes nationaux de réduction de la pauvreté et de développement</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les autorités nationales et locales et les professionnels ont les connaissances, les compétences et la volonté requises pour inclure des questions touchant à la population dans les plans et programmes de développement Un mécanisme d'audit social chargé de surveiller les services sociaux dans les programmes en faveur des pauvres est en place <p>Produit 3 : volonté nationale plus forte de mettre en œuvre des politiques publiques en faveur des jeunes et des personnes âgées</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'allocation budgétaire aux programmes prioritaires en faveur des jeunes et des personnes âgées Assistance et plaidoyer pour la promulgation des lois nationales répondant aux besoins des jeunes et des personnes âgées Assistance apportée à la révision du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement 		
Priorité nationale : réduire toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes				
Résultats escomptés du PNUAD : a) Progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes grâce à la participation sociale, à l'équité salariale et à la mise en œuvre de stratégies de réduction de la violence au foyer; b) Amélioration de la surveillance et de l'audit social pour garantir l'exercice des droits de l'homme et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement				
Problèmes spécifiques des femmes	<p>Résultat escompté : Des mécanismes nationaux et des mouvements sociaux encouragent les droits des femmes, y compris leurs droits en matière de procréation</p>	<p>Produit 1 : capacités techniques améliorées des institutions des droits de l'homme et des organisations féminines à surveiller le respect des droits de la femme par le Gouvernement</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p>	Secrétariat du Cabinet social; Commission nationale des femmes; Bureau de médiateur; Assemblée nationale; Bureau du Procureur	0,95 million de dollars (0,45 million de dollars prélevés sur les ressources

<i>Volet de programme</i>	<i>Résultats escomptés du programme et indicateur de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif de ressources par volet</i>
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de lois et politiques publiques sur l'égalité entre les sexes et sur les droits des femmes, avec contrôle de leur application L'incidence de la violence sexiste est mesurée Participation accrue des femmes pauvres et autochtones aux programmes sur les problèmes spécifiques des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme mis au point et opérationnel de contrôle des lois et des politiques publiques par le mouvement des femmes et les organisations féminines Amélioration des connaissances et des compétences des institutions de droits de l'homme et des organisations féminines <p>Produit 2 : capacité renforcée du Gouvernement national, des gouvernements locaux et des organisations de la société civile à mettre en œuvre et contrôler le plan national contre la violence au foyer et le plan pour l'égalité des chances</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des institutions et de la société civile pour ce qui concerne les problèmes spécifiques des femmes Un système multisectoriel intégré de contrôle de la violence sexiste est opérationnel Mise en œuvre d'un modèle de mesure du niveau d'autonomisation des femmes dans les programmes en faveur des pauvres Accroissement des fonds alloués à la mise en œuvre de programmes prioritaires en faveur de l'égalité des chances 	général; autorités locales Organisations de femmes; organisations locales	ordinaires et 0,5 million de dollars provenant d'autres sources) Coordination du programme et assistance (0,25 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires)